

Tour Qualificatif pour la Coupe de France

Dimanche 6 octobre 2024

Aulnay-sous-Bois

Les critères Mixtes de sauts, lancers et relais sont réservés aux clubs qui participent aux Championnats de France des Clubs en N1 et en dessous (au regard des qualifications acquises à l'issue des championnats de mai 2024).

Les clubs qui ne participent pas aux championnats de France des clubs et en dessous sont également acceptés.

Les clubs qualifiés au championnat de France des clubs Élite (1 et 2) pour 2025, ne peuvent participer à ces critères Mixtes.

Règlement technique des épreuves et dispositions générales

Voir livret : Règlements des Compétitions Nationales Automnales et Hivernales 2024-2025 (Règles 100 et après)

Pour information, extrait du règlement national,

Engagements Qualifications

101.1 Les qualifications pour Championnats de France des sauts et lancers par équipe ainsi que pour les Relais se feront au bilan, à partir du 1er septembre spécifique, calculés par addition des performances, individuelles, de leurs 4 meilleurs athlètes disputant une épreuve individuelle sur le même stade et le même jour pendant la période de qualification requise.

Pour les relais, sauts et lancers Mixte par équipe, les clubs devront signaler à (francecoupe.cso@athle.fr), avant la date limite de qualification leur volonté de proposer des équipes susceptibles d'être qualifiées

Programme

Relais : Masculin/Féminins : 4x100 m - 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - 4x1000 m Cadets/(U18) -4x1000m Juniors/(U20) - Medley Court (100-200-300-400) - Medley long (1200+400+800+1600)

Relais : Mixte : 4x200 m, 4x400 m, 4x1000 m Cadets/(U18) -4x1000m Juniors/(U20) - Medley Court (100-200-300-400) - composition 2 femmes puis 2 hommes

Relais : Marche

Courses : 800m, 110m haies, 100m haies

Critériums Sauts : Hauteur, Perche, Longueur, Triple saut

Critériums Lancers : Poids, Disque, Marteau, Javelot

Nombre d'essais

Lancers et sauts longitudinaux : Chaque athlète aura le droit à 6 essais. Néanmoins, en fonction du nombre d'inscrits et pour des contraintes d'organisations, la CSO LIFA pourra ramener certaines épreuves à 4 essais. Dans ce cas de figure, une annonce sera faite sur le site de la LIFA le Jeudi précédent la compétition.

Engagements

Il est nécessaire d'envoyer un formulaire d'engagement pour chaque épreuve. (Concours ou Relais/Courses)

Epreuves de courses, sauts, lancers les clubs peuvent engager entre 4 et 6 athlètes par épreuve.

Aucun engagement individuel ne sera accepté pour cette manifestation.

Les formulaires d'engagements sont à envoyer par e-mail à cso@athleif.org

Date limite d'engagement : Lundi 30 septembre 2024 à 23h59.

1

Qualification des athlètes

Pour information, extrait du règlement national

113.3 Les U18 peuvent participer à tous les relais. Toutefois, ils ne peuvent doubler, le même jour, que s'il s'agit des relais 4x100m, 4x200m et les 100 et le 200m du medley court (Séries et finales : une seule fois 300 m ou 400 m). S'ils participent à un 4 x 400 m, 4 x 800 m, 4 x 1000 m, au 300 m ou 400 m du medley court, ou au Medley long : Impossibilité de participer à une autre épreuve de relais.

Seuls les athlètes masculins et féminines des catégories, CA/U18, JU/U20, ES/U23, seniors et masters peuvent y participer, et sous certaines conditions les MI/U16 2 né(e) en 2010. Les athlètes Masters participent en tant que Seniors à cette compétition.

Les athlètes participants devront avoir une licence compétition valide au titre de la nouvelle **saïson 2024-25**. La licence devra être saisie au plus tard la veille de la compétition, c'est-à-dire avant le samedi soir à 23h59. **Les conditions d'assurances devront également avoir été validés par l'athlète (ou son représentant légal) la veille de la compétition.**

La participation des athlètes mutés et étrangers est limitée pour ce tour qualificatif à un seul étranger ou muté par équipe.

Attention : les athlètes ayant muté depuis le 1^{er} septembre 2024 devront avoir une licence à jour au titre de leur nouveau club.

Mise à disposition des officiels par les clubs

Chaque club devra fournir un officiel par tranche de 2 équipes engagées en Critérium. Celui-ci doit être licencié pour le club pour lequel il est pris en compte.

Il doit avoir une qualification d'officiel valide, au minimum de niveau départemental.

Confirmation des compositions d'équipes

Les compositions d'équipe seront déposées au plus tard 30mn avant le début de la compétition.